



COMMUNIQUE DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE D'AVRANCHES

A l'approche des vacances d'été et sur fond de recrudescence des cambriolages dans le Sud-Manche, les gendarmes de la compagnie de gendarmerie d'Avranches rappellent l'importance d'être bien vigilant, que l'on soit un particulier (résidence principale, résidence secondaire) ou un professionnel (commerçant, artisan).

Les particuliers ont la possibilité de s'inscrire à l'opération tranquillité vacances lorsque la maison reste fermée plusieurs jours.

Pour cela, il suffit d'aller à l'accueil de la brigade de gendarmerie du secteur ou du commissariat le plus proche ou bien encore d'aller sur le site internet www.servicepublic.fr.

Cette opération est totalement gratuite.

Les gendarmes vous invitent également à suivre des recommandations essentielles pour éviter les cambriolages dans les habitations et les commerces.

Les gestes de prévention, c'est ce qui permet de ralentir les passages à l'acte :

- installer une alarme avec captation d'images, renforcer les serrures, installer des rideaux métalliques sur les commerces, installer des volets sur les habitations (exemple : des volets roulants sont utiles sur les vérandas car leur surface vitrée les rend très vulnérables),

- penser à fermer sa maison à clef (porte d'entrée, garage) la nuit et même en journée lorsque l'on est occupé (exemple : pendant le déjeuner sur la terrasse ou au cours du bricolage dans le jardin),

- ne pas laisser les fenêtres ouvertes pour aérer quand on est absent (exemple : les jours de marché ou lorsque vous partez à la plage, fermez bien vos fenêtres et vos volets le temps de votre absence),

- ne pas laisser d'échelles, ni d'outils traîner dans le jardin (ces outils - qui vous appartiennent - pourraient servir aux cambrioleurs à briser la vitre de votre véranda ou de votre porte-fenêtre),

- ne pas cacher une clef sous le paillason ou dans un massif de fleurs,

- ne pas laisser entrer un inconnu dans le domicile, et être particulièrement vigilant lors des démarchages commerciaux,

- être prudent sur les informations que l'on écrit sur les réseaux sociaux (par exemple : informer son réseau sur Facebook que l'on part trois semaines en vacances, c'est aussi renseigner de possibles cambrioleurs),

Si vous observez un véhicule ou un individu suspect : faites le 17.

Notez les renseignements que vous ne manquerez pas de communiquer aux gendarmes : nombre et signalement des auteurs (taille, vêtements, signes particuliers : lunettes, tatouages, accent, etc.), type

de véhicule (marque, type, couleur, immatriculation, points particuliers : antenne, autocollant, etc.), propos tenus, direction de fuite...

Si vous ou un proche êtes victime d'un cambriolage : surtout, ne touchez à rien pour préserver les traces et indices. Et appelez le 17.

Il peut être utile de photographier en amont les objets de valeur et les papiers importants (carte d'identité, passeport...) pour faciliter les démarches administratives (remplacement) et les dossiers d'assurances (remboursement).